



HOSPITALISATION À DOMICILE

DE NICE ET RÉGION

**La Qualité
et la Sécurité
de l'Hôpital à Domicile
De la pédiatrie à la fin de vie.**

Nous contacter : 04 97 25 77 77

L'HAD de Nice et Région est un établissement hospitalier certifié par la Haute Autorité de Santé

Madame, Monsieur,

Aujourd'hui, vous avez choisi de rester à votre domicile ou d'y revenir après une hospitalisation. L'équipe médico soignante et psycho sociale de l'HAD de Nice & Région s'engage à vous aider et à vous soutenir tout au long de votre parcours de soins à nos côtés.

L'HAD coordonne et assure une prise en charge hospitalière exigeante au sein de votre lieu de vie. Elle dispense une offre de soins complète et diversifiée de jour comme de nuit 7 jours sur 7.

L'HAD a pour vocation d'assurer la sécurité et la continuité des soins pour les patients à pathologies aiguës ou chroniques.

Implantée depuis 46 ans sur la majeure partie des Alpes Maritimes, l'HAD a tissé de nombreux partenariats avec l'ensemble des intervenants sanitaires et sociaux du territoire.

L'équipe de l'HAD de Nice & région est à la disposition de votre santé.

Marjorie Calmette
Directrice Adjointe

QUI INTERVIENT À VOTRE DOMICILE ?



ÉQUIPE MÉDICALE ET SOIGNANTE HAD

MÉDECINS COORDONNATEURS
PHARMACIEN COORDONATEUR
CADRE DE SANTÉ
INFIRMIERS COORDONATEURS
INFIRMIERS

AIDES SOIGNANTS
KINÉSITHÉRAPEUTES
DIÉTÉTICIENNES
ASSISTANTES SOCIALES
PSYCHOLOGUE



PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX

MÉDECINS TRAITANTS
INFIRMIERS
KINÉSITHÉRAPEUTES
PHARMACIENS
ORTHOPHONISTES
BIOLOGISTES



PARTENAIRES EXTÉRIEURS

PRESTATAIRES À DOMICILE
PRESTATAIRES DE SERVICE
PRESTATAIRES DE
TRANSPORTS SANITAIRES

L'HAD PREND EN CHARGE :

(Sans présenter la carte vitale, ni faire l'avance de frais)

- Les soins infirmiers, de kinésithérapie, d'orthophonie...
- Les médicaments (remboursés par la sécurité Sociale)
- Les fournitures nécessaires pour vos soins
- Le matériel médical (oxygène, lit, fauteuil roulant...)
- Les examens biologiques
- La collecte des déchets
- Certains transports en ambulance

LES FORMALITÉS À REMPLIR :

La demande d'HAD doit être faite par votre médecin traitant ou le médecin hospitalier. Vous devez nous :

- communiquer le nom et les coordonnées de votre médecin traitant
- présenter :
 - carte d'identité ou carte de séjour
 - attestation papier de carte vitale ou attestation d'AME ou de CMU
 - si vous avez une mutuelle, carte d'adhérent ou attestation de CMU

NOS ENGAGEMENTS



24h/24
& 7 jours/7



Rapidité
& réactivité



Prise en charge
CPAM



Charte de la
personne hospitalisée



Etablissement
certifié HAS

La permanence et la continuité des soins sont assurés 24h/24 et 7 jours/7. Les horaires de passage des soignants varient en fonction des impératifs de soins et des nécessités de service.

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h à 17h30.
En dehors de ces horaires, les appels sont transférés à une infirmière de garde.

PÔLE VILLENEUVE LOUBET

1662 Route Nationale 7 « Azur Buro »

06270 Villeneuve Loubet

Tel : 04.92.08.23.29 | Fax : 04.92.08.23.30

coordination-villeneuve@hadnice.fr

PÔLE NICE

11, Avenue du Docteur Victor Robini « Espace Nikaïa »

06200 Nice

Tel : 04.97.25.77.77 | Fax : 04.97.25.77.70

coordination-nice@hadnice.fr

PÔLE MENTON

11, Avenue du Docteur Victor Robini « Espace Nikaïa »

06200 Nice

Tel : 04.97.25.77.77 | Fax : 04.97.25.77.70

coordination-menton@hadnice.fr